

Comptes Annuels au 31 décembre 2023

Exercice de 12 mois

Comité social et économique
LSL Intersport

Projet 19/04/2024

Comptes Annuels au 31/12/2023

- Compte rendu de l'Expert-Comptable
- Règles et méthodes adoptées
 - *Dispositions générales*
 - *Références légales*
 - *Méthodologie comptable*
 - *Principes comptables*
 - *Conventions spécifiques retenues*
 - *Faits caractéristiques de l'exercice*
- Bilan à la clôture
- Compte de résultats 2023
- Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2023
 - *L'organisation du comité*
 - *Les Activités Sociales et Culturelles*
 - *Les Activités Economiques et Professionnelles*
 - *Subventions*
 - *La trésorerie et les autres éléments du patrimoine*
 - *Engagements en cours et transactions significatives*

Compte rendu de l'Expert-Comptable

Au Comité social et économique de LSL Intersport

Conformément à notre lettre de mission, nous vous présentons le compte rendu sur la gestion financière du Comité social et économique de LSL Intersport pour l'exercice 2023.

Cette mission s'inscrit dans le cadre des obligations comptables des comités d'entreprise telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application.

En particulier l'article L. 2325-46 qui s'applique à votre Comité prévoit :

« Par dérogation à l'article L. 2325-45, le Comité social et économique dont les ressources annuelles n'excèdent pas un seuil fixé par décret peut s'acquitter de ses obligations comptables en tenant un livre retraçant chronologiquement les montants et l'origine des dépenses qu'il réalise et des recettes qu'il perçoit et en établissant, une fois par an, un état de synthèse simplifié portant sur des informations complémentaires relatives à son patrimoine et à ses engagements en cours. Le contenu et les modalités de présentation de cet état sont définis par un règlement de l'Autorité des Normes Comptables ».

Dès lors, notre intervention s'inscrit dans le cadre des « autres missions sans assurance » prévues par le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (référentiel normatif et déontologique).

Notre mission ne comporte pas de contrôle de la matérialité des opérations, les existants physiques ne sont pas vérifiés matériellement. Des sondages sont réalisés sur les pièces comptables pour l'exercice clos le 31/12/2023.

Le compte-rendu de la gestion financière ci-joint se caractérise par les données suivantes :

- ✓ Total du bilan : 153 777 euros
- ✓ Résultat des activités économiques et professionnelles : + 4 798 euros
- ✓ Résultat des activités sociales et culturelles : + 9 887 euros

Il a été établi à partir des pièces, documents et informations fournis par le Comité.

Fait à Lyon, le 19 avril 2024

Eva Cornaton
Expert-Comptable

Règles et méthodes adoptées

Dispositions générales

Le Compte-rendu de la gestion financière du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Madame Sandra MONNERY et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT. Il porte sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du Compte-rendu de la gestion financière du Comité.

Références légales

Le présent compte-rendu de gestion financière est établi conformément aux dispositions telles qu'elles résultent de la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 et de ses décrets d'application, en particulier l'article L. 2325-46.

Méthodologie comptable

Les comptes du Comité ont été tenus selon une comptabilité de trésorerie en cours d'année avec rétablissement en fin d'exercice des créances et des dettes significatives. La méthode est celle des coûts historiques. Il a été dressé deux comptes de résultat : un pour chaque budget du Comité. Le bilan permet de décrire le patrimoine du Comité en fin d'exercice.

Principes comptables

Les conventions décrites ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'activité,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Séparation des exercices.

Conventions spécifiques retenues

Néant.

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

BILAN

ACTIF en €	31/12/2023 NET	31/12/2022 NET	PASSIF en €	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisation corporelle, valeur brute	3 229	3 229	Report à nouveau ASC	98 081	85 159
			Résultat ASC	9 887	12 922
			Dévolution		
Amortissement	2 470	1 692	<i>Fonds propres ASC</i>	<i>107 968</i>	<i>98 081</i>
Valeur nette	759	1 537	Report à nouveau AEP	19 588	26 332
			Résultat AEP	4 798	-6 744
			<i>Fonds propres AEP</i>	<i>24 386</i>	<i>19 588</i>
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	759	1 537	TOTAL FONDS PROPRES	132 354	117 669
Stocks	1 569	1 122			
Caisse	0	0	Charges à payer fournisseur	8 985	9 389
Produit à recevoir subvention	28 199	27 186			
Trésorerie courante	119 913	104 528			
Autres produit à recevoir	3 336	4 707			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	153 018	137 543	TOTAL DETTES	8 985	9 389
Charges constatées d'avance			Produits constatés d'avance	12 435	12 020
TOTAL ACTIF	153 777	139 080	TOTAL PASSIF	153 777	139 080

Les charges à payer de 8 985€ correspondent notamment aux honoraires comptables pour 3 060 € et à des factures concernant Noël 2024 pour un montant de 5 924,93 €.

Les produits à recevoir correspondent notamment :

- Aux soldes des subventions 2023 : 24 801,42 € pour les ASC et 3 397,45 € pour les AEP
- A divers produits au titre des achats reventes (parfums, linge...) : 366,85 €
- A des ventes de cinéma et bowling pour 240 €
- A des participations pour Noël à hauteur de 795 €
- Au produit de la redevance boisson de FDJ pour 1 157,93 €

Les produits constatés d'avance au 31/12/2023 correspondent aux sommes reçues au titre des ANCV pour la distribution qui interviendra en 2024

ASC : Activités Sociales et Culturelles

AEP : Attributions Economiques et Professionnelles

DÉPENSES		31/12/2023	31/12/2022	RECETTES		31/12/2023	31/12/2022
SECTION « ATTRIBUTIONS ECONOMIQUES ET PROFESSIONNELLES »	Tâches administratives			Subvention AEC brute de l'exercice	12 944	11 870	
	Expertises et missions économiques	3 060	2 205	Quote-part de la subvention AEC reversée			
	Formation			Subvention AEC nette de l'exercice	12 944	11 870	
	Autres dépenses	5 086	16 409	Autres produits			
Sous-total I		8 146	18 614	Sous-total I	12 944	11 870	
EXCÉDENT		4 798		DÉFICIT		6 744	
SECTION « ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES »	Événementiel			Contribution brute de l'employeur	103 494	95 649	
	Cultures et voyages (ANCV)	86 001	67 338	Contribution nette de l'employeur	103 494	95 649	
	Loisirs et fêtes (noël)	37 543	39 408	Sommes précédemment versées par l'employeur aux caisses d'allocations familiales et organismes analogues			
	Billetterie	3 103	2 413	Remboursement par l'employeur des primes d'assurance			
				Participation des salariés	78 393	40 761	
	Autres dépenses	50 908	18 091	Autres produits	5 555	3 762	
Sous-total II		177 554	127 250	Sous-total II	187 441	140 172	
EXCÉDENT		9 887	12 922	DÉFICIT			
TOTAL I + II		185 700	145 864	TOTAL I + II	200 385	152 042	
EXCÉDENT		14 685	6 178	DÉFICIT			

Le résultat AEP est un bénéfice de 4 798 € (voir détail infra).

Le résultat ASC est un bénéfice de 9 887 € (voir détail infra).

Rapport annuel sur les activités et la gestion financière du Comité social et économique au 31/12/2023

(article L. 2325-50 du Code du Travail)

Projet 19/04/2024

1. Organisation du Comité

Le rapport de gestion du Comité a été établi sous le mandat du Comité dont le secrétaire est Madame Sandra MONNERY et le trésorier Monsieur Grégory CHIAROT.

Le mandat actuel est d'une durée de 2 années.
La date d'élection était en mars 2023.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Ils portent sur la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante du rapport de gestion et d'activité.

Eléments relatifs à l'organisation du comité :

- Nombre de sièges légal ou conventionnel : 11 titulaires et 11 suppléants
- Effectif de salariés du comité (nombre et fonctions) : 0
- Nombre et nature des commissions du comité, nombre de réunions, thèmes abordés :
 - 11 réunions plénières
 - 4 réunions sécurité
 - 11 CSE extraordinaires
- Effectif de l'entreprise au 31/12/2023 : 187 CDI, 12 DD et 3 alternants

Document établi par Grégory CHIAROT le 09/04/2024

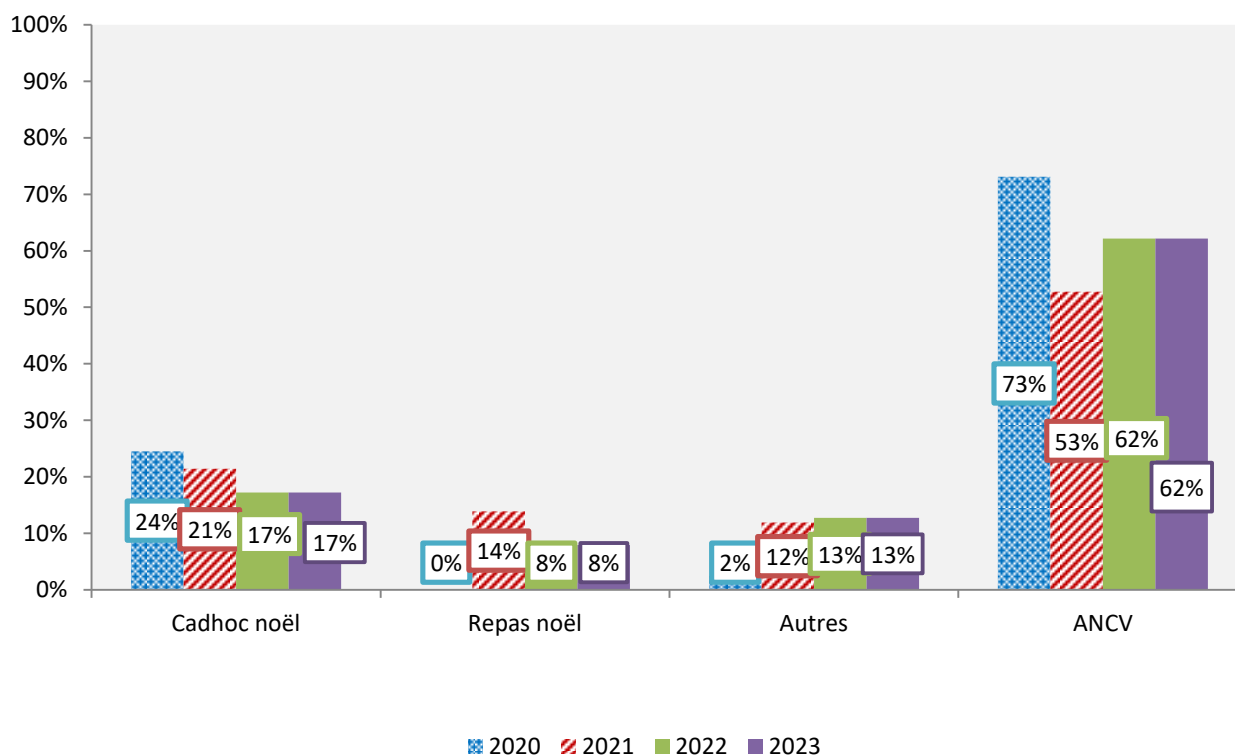
2. Les Activités Sociales et Culturelles

Synthèse des Activités Sociales et Culturelles						
ACTIVITES COMMISSIONS	Dépenses engagées	variation stocks	Participat° salarié	Contribution du CSE	Contribution du CSE	Var en euro
	déc-23	déc-23	déc-23	déc-23	déc-22	23-22
ANCV	86 001		24 387	61 614	45 638	15 977
Cadhoc Noël	17 058			17 058	18 518	- 1 460
Cadhoc autres évènements	1 607			1 607	736	871
Repas/animation Noël	8 884		1 035	7 849	12 019	- 4 170
Parfum	11 763		11 763	-	165	165
Madeleine Bijou	1 449		1 449	-	10	10
Cinéma	2 370	- 397	1 250	723	688	35
Printemps de Pérouse	733		739	- 6	-	6
Lasergame				-	372	- 372
Procalys (plus utilisé)				-	26	26
Linge de maison	1 578		1 578	-	-	-
Licence sportive (AS LSL)	3 418			3 418	2 965	453
Karting	8 183		3 313	4 870	4 731	139
Bowling	860	119	939	40	11	29
Ilots Kids				-	320	- 320
Escape Game				-	30	30
Thouet	31 000		31 060	- 60	-	60
Variation caisse				-	350	- 350
Acrobranche	1 723		130	1 593	-	1 593
Divers (frais postaux)	80			80	-	80
Frais bancaires	375			375	374	1
Charges des activités	177 082	- 278	77 643	99 161	86 489	12 673
Subv. Employeur ASC				94 494	86 649	7 845
Subvention assoc. Sportive				9 000	9 000	-
Redevances boissons (FDJ + Cupservices)				4 327	2 901	1 426
Produits exceptionnels (CupServices)				451		451
Chèque déjeuner				776	858	- 82
Intérêt				0	3	- 3
Ressources des activités	-			109 048	99 411	9 637
SOLDE				9 887	12 922	- 3 035

Le résultat est un excédent de 9 887 € vs. 12 922 € l'an passé : les subventions sont en forte hausse avec l'augmentation de la masse salariale servant de base de calcul aux subventions.

Concernant les charges, les principales variations à la hausse sont relevées sur les dépenses de chèques vacances avec une hausse du montant individuel versé de 50 € par rapport à 2022.

Répartition des dépenses ASC



Projet

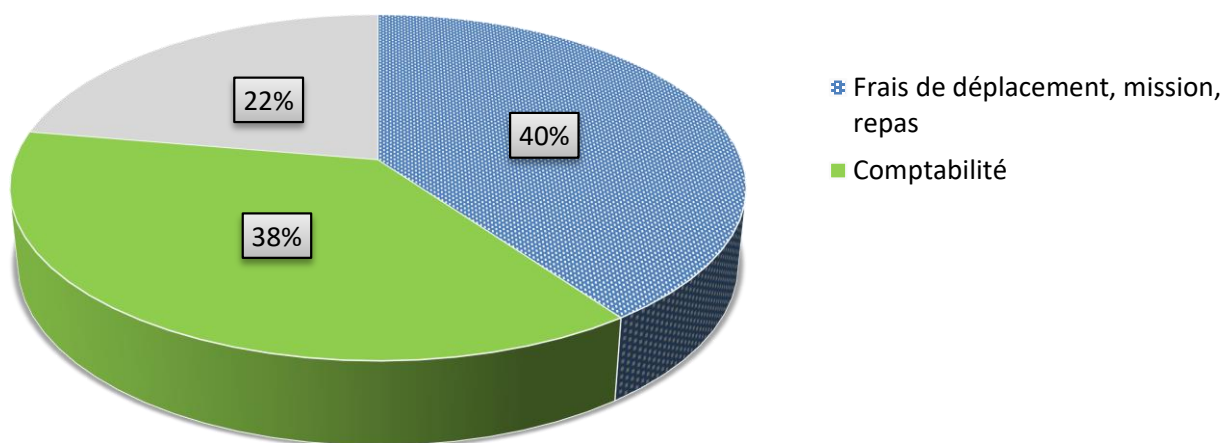
3. Les Activités Economiques et Professionnelles

Budget AEP	Réel	Réel	Var
	31/12/2023	31/12/2022	
Frais de déplacements/missions/repas...	3 270	5 555	-2 285
Fournitures	90	5	85
Celse	40		40
Comptabilité	3 060	2 205	855
Formation		9 167	-9 167
Telecom	388	474	-85
Amortissement ordinateur	778	778	0
Frais bancaires	520	429	91
Total charges	8 146	18 614	-10 467
Subvention AEP reçues sur l'exercice	12 944	11 870	1 075
Total ressources	12 944	11 870	1 075
Perte / Excédent	4 798	-6 744	11 542

Le résultat AEP est un excédent de 4 798 € en 2023 vs. un déficit de 6 744 € en 2022.

On constate une absence de dépense en formation en 2023 alors que le montant de ce poste était le plus important en 2022 avec un coût de 9 167 € pour le CSE. Les dépenses de déplacements, missions et repas ont aussi diminué entre 2022 et 2023 de 2 285 €.

Dépenses 2023



4. Subventions

Total des subventions dues au titre de 2023 :

- Au titre du fonctionnement (0,20%) : 12 944 €
- Au titre des ASC (1,46%) : 103 494 € (y compris 9 000 € de l'association)

5. La trésorerie et les autres éléments du patrimoine

L'évolution de la trésorerie du CSE

solde à la banque en euros	au 28/02	au 31/12	au 31/12	au 31/12	au 31/12	au 31/12	soit
La trésorerie est constituée par :	2019	2019	2020	2021	2022	2023	une évolution
Société Générale	53 386	42 631	49 666	59 437	74 808	84 626	9 818
Société Générale	18 973	16 205	21 084	20 835	15 320	21 403	6 083
Société Générale	92	92	93	13 034	3	13	10
Société Générale					14 951	13 871	-1 080
Globalement une trésorerie	72 450	58 929	70 842	93 307	105 082	119 913	14 831
solde dans les livres	19 009	15 865	21 084	21 403	15 320	21 403	
solde dans les livres	92	92	93	13 034	3	13	
solde dans les livres	54 312	43 939	49 666	59 437	74 808	84 626	
solde dans les livres					14 951	13 871	
total en comptabilité	73 414	59 897	70 842	93 875	105 082	119 913	

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2023				
			Solde ASC Société Gér	84 626,11
			Solde comptable cahier	84 626,11
			écart	0,00
ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2023				
			Solde AEP Société Gér	21 403,21
			Solde comptable cahier	21 403,21
			écart	0,00

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2023				
			Solde ASC Société Gér	13,33
			Solde comptable cahier	13,33
			écart	0,00

ETAT DE RAPPROCHEMENT BANCAIRE 31/12/2023				
			Solde Association Soci	13 870,65
			Solde comptable cahier	13 870,65
			écart	0,00

Stock	31/12/2023	31/12/2022
Cadhoc	170	0
Bowling ST Vulbas	590	665
Bowling Machecoul	39	83
Cinéma	640	243
Stock Ile aux Kids > 4 ans	99	99
Stock Ile aux Kids < 4 ans	32	32
TOTAL	1569	1122

6. Engagements en cours et transactions significatives

BUDGET	NOM DE L'ENTITE	SECTEUR D'ACTIVITE	SECTEUR D'ACTIVITE	OBSERVATION/ INFORMATION SUR LA NATURE DE L'OPERATION
ASC	ANCV	Chèque-vacances	Chèque-vacances	86 001 €
ASC	Cadhoc	Chèques Cadhoc	Chèques Cadhoc	17 058 €

Projet 19/04/2024